

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **43**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_044_CC_10
Modifications statutaires SEMTO

Nombre de votants : 57

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
30/05/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.
Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme
Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_044_CC_10 : MODIFICATIONS STATUTAIRES SEMTO




Le Président de séance expose :

1 – Contexte :

Par courrier en date du 23 mars dernier la SEMTO a informé le TCO actionnaire majoritaire, qu'au cours de son Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2022, les membres du conseil ont approuvé les modifications relatives aux Statuts de la Société.

Les statuts constitutifs de la SEMTO, établis en 1993, ont fait l'objet de différentes modifications entre 1998 et 2009 et la dernière est en date du 03/09/2014.





Il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour des statuts, afin de :

-  Respecter les préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives en date du 12/04/2022 (liste des actionnaires, composition du conseil d'administration, quorum à l'AGO) ;
-  Élargir l'objet social de la Société : la SEMTO a pour ambition de développer ses activités dans le domaine du stationnement ;
-  Mettre à jour de nombreux articles devenus obsolètes nécessitant une refonte globale des Statuts.

2 – Positionnement du TCO :

Le TCO en tant qu'actionnaire majoritaire doit se prononcer sur ces modifications statutaires et après approbation préalable des deux actionnaires publics (TCO et Commune de Saint-Paul), une assemblée générale extraordinaire de la SEMTO sera convoquée afin de se prononcer sur la mise à jour des statuts.

Sont annexés à la présente :

-  Les derniers statuts de la SEMTO datant du 3 septembre 2014 ;
-  Le rapport présentant la proposition de modification des statuts ;
-  Les statuts mis à jour de ces modifications :
 - o En violet : les mentions supprimées ou modifiées,
 - o En bleu : les nouvelles mentions ;
-  L'extrait de procès-verbal du CA du 14 décembre 2022.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 05/05/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER les modifications statutaires de la SEMTO.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président